

EUROFINS HYDROLOGIE SUD SAS

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 24T005042 Date de réception : 10/06/2024

Référence dossier : Prélèvements du 10/06/2024

UGE 0803: TH. JUVIGNAC

Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 2	(1203) (voir note ci-dessous)

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.



www.eurofins.fr/env



EUROFINS HYDROLOGIE SUD SAS

Version AR-24-IG-025898-01(24/06/2024) Page 2/3

N° ech	24T005042-001	١	Votre réf. (1)	BUVETTE BEC 2
--------	---------------	---	----------------	----------------------

Limites Limites Eau Minérale Conditionnée (MI)

Réglementation Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux

traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau

minérale naturelle en buvette publique.

Préleveur Gély Christian Date de prélèvement 10/06/2024 08:06

Date de réception 10/06/2024 14:53 Début d'analyse 10/06/2024 19:27

Motif de prélèvement CS: CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR

Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN

DÉCISION DE L'ARS

Type de visite TU: POINT D USAGE THERMAL

Type d'analyse

Code intervention (PLV) 00309041 N° d'analyse DDASS 00310822 Code UGE 0803

Nom UGE TH. JUVIGNAC

Code exploitant 00121

Nom Exploitant MAIRIE DE JUVIGNAC Type installation UDI

Code installation 004438

Nom installation TH. BUVETTE JUVIGNAC

Commune du prélèvement **JUVIGNAC** Code point de prélèvement 0340000005079

Code PSV 0000005079

Nom point de prélèvement TH. BUVETTE JUVIGNAC

> μS/cm °C

Type d'eau MI

Commune **JUVIGNAC** Localisation du prélèvement **BUVETTE BEC 2**

Longitude du point de 3.8118988 prélèvement Latitude du point de 43.6280525

prélèvement

PARAMETRES DE PRELEVEMENT	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458					
PHYSICO-CHIMIE	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IGK98: Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086					

Conductivité à 25°C	*	600
Température de mesure de la conductivité		17

IG103: Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie - NF EN ISO 10523

pH à T°C	*	7.5	Unités pH
Température		16	°C

NFU IG018: Turbidité Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence 0.5 COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1

CATIONS	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	
IG07B: Ammonium Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1					
Azote ammoniacal #	<0.0400	mg N/I			
Ammonium (NH4) #	< 0.0500	mg NH4/I			

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	100	

Accréditation essais 1-7086 Site de Aix en Provence Portée disponible sur www.cofrac.fr



#



EUROFINS HYDROLOGIE SUD SAS

Version AR-24-IG-025898-01(24/06/2024) Page 3/3

N° ech **24T005042-001** Votre réf. (1) BUVETTE BEC 2

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMRLK: Micro-organismes revivifiables 36°C Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	20	
UM8EH: Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000					
Bactéries coliformes	*	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	*	< 1	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	<1	ufc/250 ml	0	
UM8RF: Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Analyse soustraitée à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	*	<1	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos Responsable de Département CFR074

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponit sur demande

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 - Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux - méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Accréditation essais 1-7086 Site de Aix en Provence Portée disponible sur www.cofrac.fr